



COMMUNIQUÉ SAMU-URGENCES DE FRANCE

23 décembre 2014

Samu-Urgences de France prend acte des engagements de Mme Marisol Touraine, Ministre des affaires sociales, de la Santé et du droit des femmes, formalisés dans une instruction du 23 décembre 2014 aux directeurs des Agences Régionales de Santé.

La prise en compte d'un temps de travail « non posté » est une avancée majeure dans la reconnaissance du métier d'urgentiste et de sa pénibilité.

L'organisation territoriale des structures de Médecine d'Urgence est une revendication portée depuis longtemps par Samu-Urgences de France et nous nous réjouissons de sa prochaine mise en oeuvre.

Dans un courrier adressé au Président de Samu-Urgences de France, Mme la Ministre reconnaît l'engagement sans faille des urgentistes dans la permanence des soins et s'engage à ce qu'un travail soit conduit, avant juin 2015, sur un « **état des lieux de l'organisation, du fonctionnement et des ressources médicales et non médicales des structures d'urgences** ». Par ailleurs, engagement est pris pour une « **clarification et une modernisation du financement des activités de Médecine d'Urgence pour le budget 2016** ».

En attendant la mise en place de ces engagements, **Samu-Urgences de France restera très vigilant et mobilisé afin que des suppressions de postes et de lignes de garde d'urgences ne puissent être effectuées hors de tout projet médical** validé par les professionnels.

Docteur François BRAUN
Président de Samu-Urgences de France
06-80-32-28-29